

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 7 juin 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5, et 6 juin 2018

2018 DDCT 12 Subventions au titre de l'animation locale et de la participation citoyenne (7 500 euros) à trois associations œuvrant dans le 13^{ème} arrondissement dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville.

Mme Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 mai 2018, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement à 3 associations domiciliées dans le 13^e arrondissement de Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 22 mai 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 7^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de **1.500** euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à « **Association pour la Formation et l'Intégration des Familles** » (19310 / 2018_05585), 53, rue Nationale - 75013 Paris.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de **4000** euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « **ARPB Association Rungis Brillat Peupliers** », (6381 / 2018_05531) et (6381 / 2018_05532), 11 rue de la Fontaine à Mulard 75013 PARIS

Article 3 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de **2.000** euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « **Maison 13 solidaire** » (121341 / 2018_05599), 13 rue Annie Girardot – 75013 Paris.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée de la manière suivante :

- 3 500 euros pour les articles 1, et 3 au chapitre 65, nature 6574, fonction 0, rubrique 024, destination 02400040, provisions pour subventions de fonctionnement du budget de la Ville de Paris de 2018.

- 4.000 euros pour l'article 2 au chapitre 65, nature 6574, fonction 0, rubrique 024, destination 02400020, provisions pour subventions de fonctionnement du budget de la Ville de Paris de 2018.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO